

une allusion claire à la réalité belliqueuse qui anime toutes les luttes communistes pour la paix.

En effet, la paix communiste ne peut être que le résultat universel de la victoire finale qui suivra inévitablement la lutte des classes. Aussi, en ce qui a trait à la paix et la guerre, le devoir communiste se résume aux tâches suivantes:

1. S'il s'agit de guerre économique ou militaire entre pays capitalistes, il faut se lancer dans le défaitisme, le sabotage et la révolution jusqu'à ce que la guerre « impérialiste » se transforme en guerre « civile ».

2. S'il s'agit de guerre entre pays « impérialiste » et « colonie » ou « demi-colonie », appuyer la « demi-colonie » jusqu'à la victoire complète sur le pays « impérialiste ». Dans le conflit qui oppose Castro aux États-Unis, Castro est considéré comme émancipateur d'une « demi-colonie ». Il doit donc avoir l'appui du communisme mondial jusqu'à ce qu'il devienne un avant-poste pour la lutte du camp « socialiste » contre le camp « impérialiste ».

3. S'il s'agit de guerre (froide ou violente) entre le camp « impérialiste » et le camp « socialiste », appuyer à fond le camp « socialiste » jusqu'à victoire dans tout l'univers.

Pour peu qu'ils soient intelligents (et il y en a de très cultivés parmi eux), les marxistes verront immédiatement la distance qui sépare cette conception de celle que prône Jean XXIII dans *Pacem in terris*. La « paix » soviétique appartient au domaine de l'antithèse: antithèse qui sépare les Soviétiques des « impérialistes », si l'on tient absolument à ce terme qui est lui-même une arme de combat, en attendant l'antithèse qui oppose Khrushchev à Stalin, Khrushchev à Mao Tsé-tong. C'est pourquoi cette « paix » contient en elle-même la course aux armements, l'inégalité des nations et la psychose de guerre. *Pacem in terris*, au contraire, élève tout le monde au plan des réalités supérieures de la vérité, de la justice, du bien commun, de l'ordre, auxquelles de par une volonté supérieure à laquelle nous devons tous obéir, nous sommes subordonnés. Et cette volonté supérieure est celle de Dieu, Auteur de la nature.

4. Maintenant qu'un commentaire sympathique de Khrushchev a paru dans la *Pravda*, on lira et on commentera *Pacem in terris* en U. R. S. S. beaucoup plus qu'on y avait lu et commenté *Mater et Magistra*. Que Jean XXIII ait réussi à faire regarder les communistes au-delà des luttes humaines, c'est là une histoire qui remonte au nouvel an de 1945.

Quand S. Exc. Mgr Angelo Roncalli arriva à Paris le soir du 30 décembre 1944, ce fut pour apprendre qu'en son absence on avait chargé l'ambassadeur soviétique de pré-

senter au général de Gaulle les vœux du corps diplomatique. Doyen de droit, le nonce s'empressa de rendre visite à M. Bogomolov, lui emprunta simplement son texte en y ajoutant une phrase ou deux de tournure un peu plus ecclésiastique, et laissa tout le monde dans l'admiration devant tant de simplicité et de savoir-faire. M. Bogomolov, en particulier, resta très impressionné. Quand, plus tard, Mgr Roncalli devint pape, on assure que M. Bogomolov, devenu ambassadeur soviétique à Rome, lui fit parvenir discrètement ses vœux.

Les rapports se détendirent; les Soviétiques observèrent peu à peu qu'ils s'étaient fait une idée fausse de l'Église catholique. Quand parut *Mater et Magistra*, on l'étudia attentivement en U. R. S. S. où les travaux de Gustav Wetter, S. J., sur le marxisme retenaient déjà l'attention. Il y eut ensuite cette étonnante invitation de l'Église patriarcale au concile. On peut lire dans la *Revue du patriarcat moscovite* (janvier 1963) un article étonnamment objectif et serein sur le concile; on en promet d'autres. La visite d'Adjubej et de son épouse au Vatican créa une impression favorable dans les cercles dirigeants d'U. R. S. S.

Cette situation comporte des risques pour les catholiques; on l'a vu au cours des élections récentes en Italie. On les retrouvera partout où des chrétiens, se prenant pour des héros d'avant-garde parce qu'ils jouent avec le feu, chercheront à justifier leurs affaires en les couvrant de l'autorité pontificale. Cela aussi appartient au domaine de l'antithèse. Et puis, il y a cette « impossibilité de coexistence pacifique ». Les esprits sérieux en U. R. S. S. et partout ailleurs étudieront avec un esprit ouvert les propositions de Jean XXIII.

a) parce qu'un regard jeté sur les gardes suisses suffira pour nous montrer qui, le premier de tous, a pratiqué le désarmement et qui, par conséquent, a le droit d'en parler avec la souveraine impartialité d'une mère, *Mater et Magistra*!

b) parce qu'un regard jeté sur le corps diplomatique accrédité au Vatican, et un autre sur le concile œcuménique suffiront pour montrer en quoi consiste la coexistence pacifique non seulement dans le domaine des intérêts, mais aussi dans celui où elle est le plus difficile à réaliser: celui de l'idéologie.

c) parce qu'en retrouvant les notions transcendantes d'ordre, de justice, de vérité, de bien universel, on s'élève jusqu'à la seule fraternité humaine qui repose sur une réalité solide: la paternité de Dieu. Cette réalité, Nikita S. Khrushchev la pressentit, peut-être, quand il passa dans le silence de la chère forêt russe tout le 31 décembre 1962; c'est avec sympathie qu'on le regarde chercher son chemin dans l'ombre argentée. Si seulement il pouvait lâcher sa position d'implacable antithèse...

LAVALLÉE, BÉDARD, LYONNAIS, GASCON & ASSOCIÉS

Comptables agréés

Hector Lavallée, C. A.
Roger Lyonnais, C. A.
Jean Lussier, C. A.
Jacques Desmarais, C. A.
David Crockett, C. A.
Marcel Demers, C. A.
Pierre Bédard, C. A.
André Lussier, C. A.

Romain Bédard, C. A.
Lionel Gascon, C. A.
Paul-L. Noisieux, C. A.
René Sénécal, C. A.
Maurice Saint-Louis, C. A.
Paul Hébert, C. A.
Raymond Fontaine, C. A.
Jacques Bouvette, C. A.

TROIS-RIVIÈRES
SHERBROOKE

10 est, rue SAINT-JACQUES
MONTRÉAL — Tél.: UN. 1-6325

XIV. — GLOSES MARGINALES SUR « PACEM IN TERRIS »

La liberté de religion

La déclaration de Jean XXIII sur la liberté de conscience illustre admirablement sa manière. Le droit canon (1351) établit que « nul ne peut être contraint à embrasser contre son gré la foi catholique ». C'est, toutefois, la liberté de l'acte de foi, base et fondement de la vie religieuse, qui est ainsi affirmée, comme elle l'est dans ce passage remarquable de l'encyclique *Corporis mystici* de Pie XII: « S'il en est qui sans croire, sont en réalité contraints à entrer dans l'édifice de l'Église... ceux-là, sans aucun doute, ne deviennent pas de vrais chrétiens; car la foi « sans laquelle on ne peut plaire à Dieu » doit être un libre « hommage de l'intelligence et de la volonté ». Si donc il arrive parfois que, contrairement à la doctrine constante du Siège apostolique, quelqu'un soit amené malgré lui à embrasser la foi catholique, nous ne pouvons nous empêcher, conscient de notre devoir, de réprover un tel procédé. »

Jean XXIII, cependant, va au-delà. Il affirme simplement et uniment, à sa manière, la liberté de conscience et la liberté de religion: « Chacun a le droit d'honorer Dieu suivant la juste règle de sa conscience et de professer sa religion dans la vie privée et publique. » Après quoi, on ne saurait reprocher à l'Église l'ambiguïté du mot « tolérance ». Loin d'être contre la liberté religieuse, l'Église a introduit cette idée dans le monde, en distinguant l'appartenance à la religion de l'appartenance à la Cité. Jean XXIII le rappelle en citant un texte de Léon XIII.

Il ne serait pas surprenant de voir la phrase de *Pacem in terris* sur la liberté de religion entérinée dans le nouveau Code de droit canon, après l'article sur la liberté de l'acte de foi. Elle en a déjà la facture juridique.

La question raciale

L'encyclique condamne le racisme en des termes dont les versions françaises et anglaises n'égale pas la rigueur. La question n'est pas absolument simple: il y a le racisme et il y a les faits de race. L'affirmation de l'égalité chez tous les hommes d'une même nature humaine entraîne l'affirmation de « l'égalité naturelle de toutes les communautés politiques en dignité humaine ». Le Pape n'en reconnaît pas moins des « différences très souvent (saepissime) notables » entre les hommes, partant entre les communautés politiques. La conclusion qu'il en tire, toutefois, c'est que « bien loin d'autoriser une domination injuste sur les peuples moins favorisés, cette supériorité oblige à contribuer plus largement au progrès général ».

Le racisme est une position doctrinale qui distingue les groupes humains et les classe d'après leurs caractéristiques génétiquement fixées; les faits de race dépendent de contextes historiques et sociologiques fort complexes. Le racisme sourd de préjugés matérialistes, du chauvinisme national, de la volonté de puissance, d'une zoologie et d'une biologie qui méritent d'être condamnés par la foi, le droit naturel, la science; les faits de race sont des données réelles dont il faut tenir compte. Le racisme se traduit par la discrimination et la ségrégation; les faits de race, par des attitudes concrètes beaucoup moins déterminées. Le racisme nie l'unité de la nature humaine; les faits de race expriment par le déploiement des particularités ethniques et la floraison de cultures

diverses la richesse de la nature humaine. Le racisme atteint le christianisme au cœur; les faits de race appellent la catholicité. Aussi l'Église aime-t-elle souligner le miracle de l'universalité chrétienne qui rassemble dans l'unité les hommes et les peuples de toutes races.

La question coloniale

Aux yeux de l'historien de demain, il y a grand-chance que la fin des empires coloniaux apparaisse comme le trait politique dominant de notre époque. Et ce sera l'honneur de l'Europe que d'avoir acheminé les anciennes colonies vers leur indépendance, somme toute, sans grand bouleversement. Après avoir invoqué le droit de colonisation au nom de faux titres juridiques comme la force, la supériorité raciale, la vocation civilisatrice, voire les exigences de l'évangélisation, l'Europe a compris que ce droit ne pouvait, en dernière analyse, se justifier que par un devoir de décolonisation et d'entraide. L'œuvre de décolonisation comme l'œuvre de colonisation ne doit (ou n'aurait dû) s'inspirer que du souci du bien commun universel et du bien commun du pays colonisé.

Nous ne disposons pas sur le colonialisme et l'anticolonialisme d'un document pontifical d'ensemble qui soit comparable aux grandes encycliques sur la liberté, le modernisme, la question sociale. Les papes ont abordé ce problème de biais, soit à propos des missions soit à propos de la paix, comme vient de le faire Jean XXIII.

C'est, sans doute, la première fois qu'un document pontifical parle de « complexe d'infériorité » et de « complexe de supériorité ». Ce vocabulaire nouveau montre, à lui seul, le chemin parcouru depuis les premières découvertes et les premières conquêtes. Plus importante encore, cette déclaration de Jean XXIII: « Les hommes de tout pays et continent sont aujourd'hui citoyens d'un État autonome indépendant, ou ils sont sur le point de l'être. » L'ère des colonies est close. Mais comment pourrait-on oublier l'accent de tristesse — le seul dans toute l'encyclique — avec lequel le Pape parle du « phénomène des réfugiés politiques », victimes de ces régimes qui « vont parfois jusqu'à contester le droit même à la liberté, quand ils ne le suppriment pas tout à fait »?

Le problème de l'aide aux peuples pauvres

De ce problème, Jean XXIII disait, dans l'encyclique *Mater et Magistra*, qu'il était « peut-être le plus grand problème de l'heure ». Et il avertissait que la répartition injuste du revenu mondial est l'ennemi d'« une paix durable et féconde ». Rien d'étonnant alors qu'il revienne sur le sujet dans une encyclique consacrée à la paix, et qu'il le fasse aussitôt après avoir traité du désarmement. Son intention est claire: tourner vers des œuvres de vie les sommes dépensées en armes de mort.

Jean XXIII ne discute pas les formes d'aide bilatérale, multilatérale ou internationale, ni les impératifs géographiques, ni les milieux culturels, comme il ne dresse pas de tableaux des calories, des revenus disponibles, des taux d'analphabétisme, de la fréquence des endémies. Il s'agit là de statistiques et de techniques. Il note seulement trois choses. La première, qu'il faut améliorer le sort des pays pauvres « le plus vite possible »: un effort s'impose donc, plus grand que celui déjà fourni. La deuxième, qu'il faut éviter tout

empiètement sur l'indépendance des peuples pauvres: ceux-ci doivent donc se sentir « les principaux artisans et les premiers responsables de leur progrès économique et social ». C'est pourquoi il importe souverainement de les aider à s'aider eux-mêmes à devenir les créateurs de leur propre subsistance. A plus forte raison, faut-il s'interdire « le moindre calcul de domination ». Bref, amplifier et purifier notre aide.

La raison dernière de cette tâche immense et urgente? « Une commune origine, une égale Rédemption, un semblable destin unissent tous les hommes et les appellent à former ensemble une unique famille chrétienne. » Ici beaucoup, là trop peu, très peu. Pareille situation n'est ni raisonnable ni chrétienne.

Luigi D'APOLLONIA.

XV. — Dossier: les encycliques du XX^e siècle sur la paix

Pacem in terris est la 14^e encyclique sur la paix, à paraître depuis le début du siècle. Omettant les lettres publiques comme celle de Pie X (11 juin 1911) à la Dotation Carnegie pour la paix internationale, les allocutions consistoriales comme *Ex quo postremum* (25 mai 1914) où le même pape blâmait avec une particulière vigueur la course aux armements, omettant également la note diplomatique du 1^{er} août 1917 par laquelle Benoît XV offrait sa médiation aux belligérants et traçait les grandes lignes d'une organisation juridique internationale, ainsi que les allocutions comme celle que Pie XI (24 décembre 1930) consacrait à la paix internationale, et tous les nombreux radiomessages de Noël et de Pâques de Pie XII, qui en font le pape de l'ordre international, ce dossier ne fera état que des encycliques.

Cette prétération a un sens. Parfois moins riches de doctrine que d'autres actes pontificaux, et moins éclatantes que certaines interventions pacificatrices, les encycliques sont plus importantes par leur caractère universel, et plus définitives par le poids de l'autorité qu'entend leur conférer le magistère suprême.

Nous n'avons pas sur la paix d'encyclique de Pie X, qui mourut le cœur littéralement brisé, quelques jours après l'ouverture des hostilités en 1914. « Je bénis la paix », avait-il répondu à l'ambassadeur d'Autriche qui sollicitait une bénédiction pour les armées impériales. Ce pape avait tourné vers d'autres objectifs que la pacification des peuples le souci majeur de son pontificat. Avec les papes qui vont suivre, l'Eglise est régie par des pontifes dont on peut affirmer que le soin de rétablir et de consolider la paix mondiale fut la grande préoccupation.

1. *Ad Beatissimi*, 1^{er} novembre 1914. Parue deux mois après son élévation sur le trône de saint Pierre, cette encyclique inaugure le pontificat de Benoît XV. Le pape y adjure les princes et les peuples de résoudre leurs conflits d'une manière plus humaine et plus sage que par la cruelle effusion du sang:

Ah! qu'ils nous entendent, Nous les en prions, ceux qui ont en main la destinée des peuples. Il est, sans nul doute, d'autres voies et moyens pour réparer les droits, s'il y en a eu de lésés. Qu'ils y recourent, en suspendant les hostilités, animés de droiture et de bonne volonté. C'est Notre amour pour eux et pour toutes les nations qui nous fait parler ainsi, nullement Notre propre intérêt. Qu'ils ne laissent pas tomber dans le vide cette prière d'un Père et d'un ami.

La guerre extérieure n'est pourtant pas le seul fléau qui accable l'humanité. Le monde moderne souffre d'un profond désor-

dre moral dont Benoît XV discerne, en particulier, quatre causes: l'oubli de la charité, la méconnaissance de l'origine divine et du caractère sacré de l'autorité légitime, les haines et les luttes entre les classes diverses de la société humaine, la convoitise des jouissances matérielles.

2. *Quod jam diu*, 1^{er} décembre 1918. Le bruit des armes a cessé. Dix millions d'êtres humains sont morts. Benoît XV adresse aux catholiques une courte encyclique pour les inviter à prier pour la Conférence de paix:

Bientôt les délégués des diverses nations se réuniront en congrès pour donner à l'univers une paix juste et durable. Ils sont en face d'un tel règlement qu'il ne semble pas qu'il y en ait eu jamais d'autre plus important et plus difficile pour une assemblée humaine.

Et le Pape ordonnait des prières publiques pour que, de cette prochaine Conférence, sorte ce don de Dieu qui est la vraie paix, établie sur les principes de la justice chrétienne. Il prescrivait en outre aux fidèles d'accepter de bon gré et de garder inviolablement ce qui aurait été établi pour la tranquillité de l'ordre et l'établissement d'une paix perpétuelle dans l'univers.

Paix juste et durable, tranquillité de l'ordre, paix perpétuelle de l'univers! Hélas, les peuples vainqueurs, grisés par l'ampleur d'un triomphe chèrement acquis, refusèrent d'entendre les vaincus, et surtout le pape, héraut de la paix!

3. *Pacem Dei*, 23 mai 1920. Convaincu que l'esprit du temps de guerre continuait ses ravages et que les passions fratricides ressuscitaient aussi violentes au moindre incident, Benoît XV parle solennellement à la chrétienté:

Si, presque partout, on a mis, en quelque façon, un terme à la guerre, si l'on a signé des traités de paix, on n'a pas extirpé les germes des anciennes discordes; et vous ne doutez pas, vénérables Frères, que toute paix est instable, tous les traités sont inefficaces en dépit de longues et laborieuses négociations de leurs auteurs et du caractère sacré des signatures échangées, tant qu'une réconciliation inspirée par la charité mutuelle n'apaise point les haines et les inimitiés.

La loi de la charité régit les nations comme les individus:

L'Evangile, en effet, ne contient pas une loi de charité pour les individus et une autre loi de charité différente de la première pour les cités et les nations.

Pacem Dei explique également le rôle du clergé, le devoir des écrivains catholiques dans la restauration de la paix, et déclare « très désirable » que l'ensemble des Etats, écartent tous les soupçons réciproques, s'unis-

sent pour ne plus former qu'une société, ou mieux qu'une famille, tant pour la défense de leurs libertés particulières que pour le maintien de l'ordre social. Cette société des nations répond — sans faire état d'une foule d'autres considérations — à la nécessité universellement reconnue de faire tous les efforts pour supprimer ou réduire les budgets militaires dont les Etats ne peuvent plus maintenant porter l'écrasant fardeau, pour rendre impossibles dans l'avenir des guerres aussi désastreuses, ou du moins pour en écarter la menace la plus possible et assurer à chaque peuple, dans les limites de ses frontières légitimes, son indépendance en même temps que l'intégrité de son territoire.

Notons, en passant, que le terme évocateur et intime « famille » pour désigner « l'ensemble des Etats », avait déjà été utilisé par Léon XIII, et qu'il reviendra souvent sous la plume de Pie XII. L'autre terme *Gentium consociatio* se trouve déjà dans la lettre *In plurimis* (5 mai 1888), de Léon XIII aux évêques brésiliens, sous la formule consacrée depuis, *societas civilium*, société des nations; et Léon XIII ajoute *ad similitudinem familiae*, à l'instar de la famille.

* * *

4. *Ubi Arcano Dei*, 23 décembre 1922. Cette encyclique inaugure le pontificat de Pie XI. Elle porte comme sous-titre: *La paix du Christ dans le règne du Christ*. La première partie traite du désordre moral et social du monde contemporain. Elle comporte une triple subdivision: l'existence et l'étendue du désordre, les vraies causes du désordre, les vraies remèdes au désordre. Les belligérants d'hier ont conclu la paix « par un pacte solennel, mais les passions guerrières couvent toujours dans le cœur des hommes ». Le désarmement « moral » n'a pas avancé depuis Benoît XV.

Dans une deuxième partie, Pie XI enseigne quelle est la mission maternelle de l'Eglise, messagère de vérité et de sainteté. On y trouve le fragment suivant sur le rôle possible et désirable de l'Eglise dans la communauté des peuples pour y faire comprendre et respecter la cause du droit des gens:

En cet ordre d'idées (de l'organisation de la paix internationale), certains efforts ont été tentés jusqu'ici; mais, on le sait, ils n'ont abouti à rien ou presque rien, principalement sur les points où les divergences internationales sont les plus vives. C'est qu'il n'est point d'institution humaine en mesure d'imposer à toutes les nations une sorte de Code international, adapté à notre époque, analogue à celui qui régissait au moyen âge cette véritable Société des Nations qui s'appelait la chrétienté. Elle aussi a vu se commettre, en fait, beaucoup trop d'injustices; du moins la

valeur sacrée du droit demeurait incontestée, règle sûre d'après laquelle les nations avaient à rendre des comptes.

* * *

Si Pie XI ne nous laissa qu'une encyclique sur la paix, Pie XII dont tout le pontificat, comme celui de Benoît XV, se passa sous les coups ou les menaces de guerre nous en laissa 9. Consacrant ses messages de Noël à l'élaboration d'une doctrine de la paix, il réservera la forme de l'encyclique à des appels à la prière publique et à de brèves considérations d'ordre moral.

5. *Communium Interpretes*, 15 avril 1945. Le mois de mai sera consacré à des prières pour la paix:

... déjà trop de ruines et de dévastations ont été accumulées d'une façon effrayante, déjà trop de larmes, trop de sang ont été répandus, et... en conséquence les lois divines et humaines exigent absolument qu'un si horrible massacre s'arrête et cesse au plus tôt.

La vraie paix ne sera donnée aux hommes que s'ils renouvellent leur esprit et leur cœur:

Que ceux-là réfléchissent et songent attentivement devant Dieu que tout ce qui s'écarterait des limites de la justice et de l'équité sera certainement, tôt ou tard, très gravement dommageable pour les vaincus et les vainqueurs, parce que là se cachent des germes de futures guerres qui éclateront un jour.

6. *Optatissima Pax*, 18 décembre 1947. Pie XII exhorte les fidèles à la prière, cette fois en vue d'obtenir une harmonie efficace et durable entre les diverses classes sociales et tous les peuples, car la paix très souhaitable qui devrait être « la tranquillité de l'ordre » et la « tranquille liberté », après les vicissitudes d'une longue guerre, se fait encore attendre, comme tous le remarquent avec tristesse et inquiétude. L'expression « tranquille liberté », définissant la paix, est tirée de Cicéron. Dans la même encyclique, parlant de « ceux qui avec un plan prémédité excitent les foules... aux soulèvements, aux émeutes, aux atteintes à la liberté... », Pie XII cite aussi un autre auteur païen: Tite-Live.

7. *Auspicia quaedam*, 1^{er} mai 1948. De nouveau, c'est le mois de mai. Le pape fait part au monde entier de ses « graves préoccupations » et d'un sujet particulier qui l'afflige et l'angoisse: le conflit entre Juifs et Arabes. Il demande une « sainte croisade de prières » afin que « la situation en Palestine soit finalement arrangée selon l'équité, et que là aussi triomphent enfin la concorde et la paix ». En particulier, chaque diocèse, chaque paroisse, chaque famille se consacrera au Cœur Immaculé de Marie.

8. *In multiplicibus*, 24 octobre 1948. Les événements de Palestine provoquent une situation de plus en plus grave. Le pape énonce la pensée de l'Eglise sur le sort des Lieux saints: en demandant l'internationalisation de Jérusalem, l'Eglise demande pour tous, chrétiens, musulmans, juifs, « la liberté du culte et le respect des coutumes et des traditions religieuses ».

9. *Summi Maeroris*, 19 juillet 1950. Les forces de la Corée du Nord ont traversé la frontière, fixée au 38^e parallèle.

Intervention des Nations Unies. Le 4 juillet, 32 membres de l'O. N. U. promettent une aide militaire à la Corée du Sud.

Certes, de nombreuses personnes discutent, écrivent et parlent sur le moyen d'aboutir finalement à la paix tant désirée; mais les principes, qui doivent être les bases solides de cette paix, sont négligés par certains, et même ouvertement repoussés.

Que les chefs d'Etat réfléchissent à leurs graves devoirs:

Tout ce que le genre humain a produit de beau, de bon, de saint, tout ou presque tout peut être anéanti.

Et que les évêques fassent prier et fassent expier le peuple chrétien, et lui rappellent les principes qui, seuls, peuvent fonder la paix véritable: vérité, justice, charité, liberté due à la religion qui, en plus de son but fondamental de conduire les âmes au salut éternel, soutient et protège les bases même de l'Etat.

10. *Mirabile illud*, 6 décembre 1950. La Chine communiste a envahi la Corée pour attaquer les armées des Nations Unies. La guerre risque de s'étendre. L'Année sainte qui s'achève atteste solennellement devant tous, que tous les peuples dans leur universalité ne veulent ni la guerre, ni la discorde, ni la haine, mais aspirent à la paix.

Que chacun songe à l'œuvre de mort que produit la guerre. Toutefois, la paix internationale sera le fruit de la paix intérieure: il faut tout d'abord renouveler le cœur de l'homme, contenir les passions, apaiser les haines, remettre effectivement en application les principes et les normes de la justice, en venir à une meilleure répartition des richesses, réchauffer la charité mutuelle, promouvoir chez tous la vertu et se rappeler que les hommes sont frères et composent de ce fait une seule famille dont Dieu est le Père... Le Saint Père souhaite qu'une neuvaine de prières soit organisée en préparation de la fête de Noël.

11. *Luctuosissimi Eventus*, 28 octobre 1956. La Hongrie se révolte. Le Saint Père demande que s'élèvent des prières à Celui qui tient entre ses mains le sort des peuples, et non seulement la puissance mais la vie même de leurs chefs, pour que soit mis fin au carnage et que resplendisse enfin la paix véritable fondée sur la justice, la charité et la liberté. Que tous comprennent que ce n'est pas par la force des armes qui porte la mort aux hommes, ni par l'oppression des citoyens qui ne saurait étouffer leurs sentiments profonds, ni enfin par de fallacieuses propagandes qui corrompent les esprits et violent les droits de la conscience civile et chrétienne et ceux de l'Eglise, que peut être affermi l'ordre troublé des peuples, et que ce n'est pas par la violence extérieure qu'on peut éteindre l'aspiration à une juste liberté. Il y a là en raccourci les grands thèmes de *Pacem in terris*, y compris celui de la liberté.

12. *Laetamur admodum*, 1^{er} novembre 1956. Le pape se réjouit des prières publiques qu'on a fait monter vers Dieu, à sa demande, et de la tournure des événements en Hongrie: libérés, les cardinaux Mindszenty et Wyszynski sont accueillis triomphalement par une multitude en fête. Nous avons l'espoir qu'il y a là un bon présage pour la réorganisation et la pacification de ces deux Etats...

Mais, tandis que la Hongrie jouit de quelques jours de liberté, les lieux d'incendie d'une autre action de guerre se sont allumés dans le Moyen Orient, non loin de la Terre Sainte...

Ce n'est pas avec les armes, avec les masques, avec les ruines que l'on résout les questions qui opposent les hommes, mais avec la raison, le droit, la prudence, l'équité, d'autant plus que la guerre, se développant d'une petite étincelle, peut devenir un immense incendie.

13. *Datis nuperrime*, 5 novembre 1956. Le pape déplore et condamne l'écrasement de la Hongrie. La nouvelle aurore d'une paix fondée sur « la justice et la liberté » ne s'est pas levée: Quant à Nous qui nourrissons à l'égard de tous des sentiments paternels, Nous déclarons qu'aucun acte de force, aucun meurtre, injustement perpétré par qui que ce soit, n'est jamais autorisé: c'est à la paix, fondée et maintenue par la justice, la liberté et la charité, que Nous exhortons tous les peuples et toutes les classes sociales.

* * *

14. *Pacem in terris*, 11 avril 1963. Lettre encyclique de Sa Sainteté Jean XXIII sur la paix entre toutes les nations. La paix est fille de la vérité, de la justice, de la charité, de la liberté. Elle est la résultante de l'ordre, il n'y aura pas de paix si cet ordre n'est pas totalement respecté: ordre entre les êtres humains, ordre entre les hommes et les pouvoirs publics au sein de chaque communauté politique, ordre des communautés politiques avec la communauté mondiale. L'encyclique s'achève sur des directives pastorales concrètes.

Très actuelle, très concrète, très assimilable, cette encyclique est en même temps très traditionnelle. Elle recueille tout l'héritage de l'Eglise, et l'offre à tous les « hommes de bonne volonté » dans un langage extrêmement lisible, même s'il est abstrait.

Aux ambassadeurs réunis dans la chapelle Sixtine, le Jeudi saint, jour même de la publication de l'encyclique, Jean XXIII, rappelant la Dernière Cène, disait de l'encyclique qu'elle était un « grand appel à la charité ». Ainsi du premier Jeudi saint au Jeudi saint de cette année, de l'enseignement de Jésus-Christ à l'enseignement de Jean XXIII, son vicaire sur terre, la continuité est splendide: « Je vous donne ma paix... »

Luigi D'APOLLONIA.

TOUS
LES
ACCESSOIRES
ELECTRIQUES
(Strictement en gros)

« Le temple
de la lumière »



BEN BELAND, prés.
JEAN BELAND, Ing. P., secr.-trés.

7152, boul. Saint-Laurent, Montréal
CR. 4-2465*